

# Le Stop-Pub

... libérez votre boîte aux lettres avec l'autocollant et réduisez vos déchets

**800 000 tonnes d'imprimés publicitaires** ont été distribués en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 30 kg par foyer pour une année (ADEME).

L'autocollant STOP PUB ne vise pas à « interdire » les prospectus publicitaires en boîte aux lettres, simplement à éviter le gaspillage de papier pour ceux qui ne lisent pas cette publicité papier.



REFUSER

## Adopter le STOP-PUB c'est refuser les imprimés non sollicités

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas" ....

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papier imprimés non adressés (INA)**.

Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.



Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/ an.



**13.4M**  
arbres abattus (équivalent) pour fabriquer les prospectus en France en 2019



**57%**  
du papier a été recyclé en France en 2019 (CITEO)



**200€**  
par an par foyer : coût réel des prospectus (selon étude UFC Que Choisir)



**35 860 000**  
arbres sauvés (équivalent) grâce au STOP PUB depuis sa popularisation en 2004

Des autocollants sont à votre disposition à l'accueil de votre communauté de communes, de votre mairie et du SMICTOM Nord Alsace.



## Un petit autocollant au grand pouvoir

L'écogeste est soutenu par le ministère de l'écologie depuis 2004 et permet de réaliser de sérieuses économies à l'échelle du pays.



### Réduction des déchets

Pour chaque foyer équipé d'un STOP-Pub c'est environ 30 kg par an de déchets papier évités ! (Source Zero Waste France).



### Préservation de l'environnement

Le papier est 100 % recyclable mais pas 100 % recyclé. En France, seul 57 % du papier est réellement recyclé (Source CITEO). La production de papier recyclé consomme 3 fois moins d'eau et d'énergie que la production de papier à base de pâte vierge (Source Ecofolio)



### Gain de temps

Ne pas avoir à sortir de la boîte aux lettres des prospectus qui ne nous intéressent pas, à les trier puis à les jeter dans la poubelle de recyclage, c'est toujours du temps de gagné !



### Réduction des coûts

Le traitement des déchets lié aux prospectus publicitaires coûte 200 millions d'euros chaque année soit environ 8€ par foyer. (Source Stoppub.fr).

## Le respect de l'autocollant « STOP PUB » est une obligation

Un Français sur cinq a apposé un refus de publicité sur sa boîte aux lettres. Mais ces autocollants "Stop Pub" ne sont pas toujours respectés par les enseignes.

A partir du 1er janvier 2021, le fait de ne pas respecter la consigne émise par le « stop pub » sera passible de l'amende prévue pour les contraventions de 5-ème classe (1 500 € à 3 000 €). En outre, il sera aussi interdit et passible de la même amende de déposer des prospectus sur le pare-brise des véhicules dans la rue. Outre la possibilité de porter plainte, les personnes ne voulant pas voir déposer de publicités ou de catalogues imprimés dans leurs boîtes aux lettres peuvent signaler à l'annonceur que la consigne n'est pas respectée par le distributeur de ces publicités et qu'il lui appartient d'y remédier. ».

